



Commune  
d'ARMOBOTS-CAPPEL  
*Centre Communal d'Action Sociale*

☎ 03.28.27.07.39

Dossier déposé le

.....

N° de dossier :

2022/.....

Dossier complet :

oui

non

**AIDE AUX JEUNES EN ETUDES SUPERIEURES**

**A DEPOSER AVANT LE 30 DECEMBRE 2022**

**DEMANDEUR/I'ETUDIANT(E)**

NOM : .....

Prénoms : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : .....

Nationalité : .....

Situation familiale :  célibataire chez ses parents  célibataire isolé(e)  
 marié(e)  union libre

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

☎ Fixe : ..... Portable : .....

Adresse mail : .....@.....

**PARCOURS SCOLAIRE**

Années	Etablissement	Nature des études (intitulé et niveau)
2022-2023 (année en cours)		
2021 - 2022		
2020-2021		
2019-2020		
2018-2019		

Diplômes déjà obtenus	Années

### Années antérieures

Avez-vous déjà bénéficié de l'A.J.E.S. à Armbouts-Cappel ?

Oui

Non

Année(s) : .....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document et certifie ne pas avoir doublé mon année.

Date : .....

Signature de l'étudiant(e),

# AIDE AUX JEUNES EN ETUDES SUPERIEURES (A.J.E.S.)

---

## Les critères d'attribution

Pour bénéficier de cette aide, le jeune devra :

- ▶ être domicilié sur la commune (adresse fiscale),
- ▶ être âgé de moins de 25 ans (au dernier jour de l'année universitaire),
- ▶ être titulaire du baccalauréat,
- ▶ justifier de la poursuite d'études supérieures par la fourniture d'un certificat de scolarité

## Le montant de l'aide

50 €

## Pièces à joindre obligatoirement à la demande

Relevé d'identité bancaire ou postal **de l'étudiant**

Certificat de scolarité

Justificatif d'adresse

Cadre réservé  
à l'administration

